

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 432-04**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2025, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

1.1 Projet de règlement 432-04 modifiant le Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables

À l'initiative de la Ville, ce projet de règlement 432-04 vise à modifier le Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables afin:

- d'assujettir tout le territoire dans le périmètre urbain audit règlement;
- prévoir que pour tout projet approuvé par le Conseil par une vente de terrain, un PPCMOI ou un PIIA, avant l'adoption du présent règlement, mais dont le permis n'a pas encore été émis, le Conseil se réserve le droit de ne pas exiger de logements abordables, et que dans un tel cas, une résolution sera requise;
- de retirer l'obligation d'obtenir une résolution du Conseil avant la signature d'une entente.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance du règlement, ce dernier peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 février 2026, à 18 h**, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 janvier 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe